

Séance du 12 juin 2020

L'an deux mil vingt, le douze juin à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de St Christophe-sur-le-Nais en séance publique sous la présidence de Madame Catherine LEMAIRE, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames LEMAIRE C. ; COURTOIS A. ; ELLEOUEY-HOCDE E. ; GABARD M. ; GENEST M-N. ; MARANDEAU N. ; OSINIAK B. ; POUPEE A. ; Messieurs ALBERT-DE RYCKE T. ; BLANCHARD B. ; COURATIN E. ; LASCAUD A. ; PORTENSEIGNE L. ; ZARDET P. ;

ÉTAIT ABSENT : CACHAU P.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : LASCAUD André

1. Huis clos

Délibération n°33 : Tenue de la séance à huis clos

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos. Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos.

2. Approbation comptes rendus

Les comptes-rendus des 10 mars et 27 mai sont adoptés à l'unanimité.

3. Délégations aux conseillers municipaux

Madame Lemaire, Maire, propose que certains conseillers municipaux aient des délégations en vue d'une optimisation de l'organisation des services et du fonctionnement du service public.

Délibération n°34 : Délégations du Maire à un conseiller municipal: Rivière et Application de la Charte Environnement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité prend acte des délégations suivantes confiées par Mme Lemaire, Maire, à un conseiller municipal délégué : Rivière et Application de la Charte Environnement. En cas d'absence, ces compétences seront assurées en relais par Monsieur André Lascaud, premier Adjoint.

Délibération n°36 : Délégations du Maire à un conseiller municipal : Programmation Culturelle et Attractivité touristique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des délégations suivantes confiées par Mme Lemaire, Maire, à un conseiller municipal délégué : Programmation Culturelle et Attractivité Touristique. En cas d'absence, ces compétences seront assurées en relais par Madame Anna Courtois, deuxième Adjointe.

Délibération n°37 : Délégations du Maire à un conseiller municipal : Embellissement et Mise en Valeur de la Commune, Fleurissement et Cimetière

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des délégations suivantes confiées par Mme Lemaire, Maire, à un conseiller municipal délégué : Embellissement et Mise en Valeur de la Commune, Fleurissement et Cimetière. En cas d'absence, ces compétences seront assurées en relais par Monsieur Emmanuel Couratin, troisième Adjoint.

Délibération n°38 : Délégations du Maire à un conseiller municipal: Mise en page du Bulletin Municipal, création et animation du site internet, montage vidéo-photos, affiches et flyers pour les manifestations communales et pour des actions de communications

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des délégations suivantes confiées par Mme Lemaire, Maire, à un conseiller municipal: Mise en page du Bulletin Municipal, création et animation du site internet, montage vidéo-photos, affiches et flyers pour les manifestations communales et pour des actions de communications. En cas d'absence, ces compétences seront assurées en relais par Madame Emmanuelle Elleouet-Hocdé, quatrième Adjointe.

Délibération n°39 : Indemnités des Adjointes et de conseiller municipal délégué

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint et de conseiller municipal, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants : Taux en pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L. 2123-24 et L. 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

- 1^{er} et 2^e adjoints : 15,5 %.
- 3^{ème} et 4^{ème} adjoints : 15,5 %.
- Conseiller municipal: 4 %.
- Conseiller municipal : 4 %.
- Conseiller municipal : 4 %.
- Conseiller municipal : 4 %.

4. Commissions communales et intercommunales

Délibération n°40 : création des commissions communales :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la création des 4 commissions ci-dessous et accepte l'ensemble des candidatures aux différentes commissions.

Commission Suivi des travaux ; Suivi consommation des fluides par rapport à l'occupation des salles ; Suivi logistique et maintenance des équipements électriques, de chauffage et des équipements informatiques ; Suivi des chantiers de construction et de rénovation (ex Pôle Médical et Paramédical) ; Ordures Ménagères, Déchetterie ; Médiation/réclamations ; Gens du voyage ; Rivière et Application de la Charte Environnement

Les candidats sont : Emmanuel Couratin, Thierry Albert-de Rycke , Pascal Zardet, Luc Portenseigne, Anna Courtois, Marceline Gabard, Bernard Blanchard, André Lascaud.

Commission Organisation fêtes et cérémonies ; Organisation réunions des nouveaux arrivants ; Banquet des anciens et colis, Achat de spectacles de Noël, cadeaux, gerbes pour cérémonies, festivités 13 juillet ; Suivi des affaires sportives ; Programmation Culturelle et Attractivité touristique.

Les candidats sont : Angélique Poupée, Nathalie Marandeu, Marie-Noëlle Genest, Emmanuelle Elleouet-Hocdé Emmanuel Couratin, Barbara Osiniak, Anna Courtois

Commission Suivi du fonctionnement, de la gestion et de la location des salles ; Entretien voirie : voirie communale, chemins ruraux, sentiers de randonnées, bermes, Achat de panneaux et matériels de voirie, Embellissement et Mise en Valeur de la Commune, Fleurissement et Cimetière

Les candidats sont : André Lascaud, Barbara Osiniak, Anna Courtois, Nathalie Marandeu, Pascal Zardet, Marceline Gabard, Thierry Albert-de Rycke, Emmanuel Couratin.

Commission Système informatique et communication, Page Facebook, Bulletin municipal, Plaquette nouveaux arrivants, News Letter Trimestrielle, Relation avec les commerçants, Vie Associative et Association Jeunes, Site internet,

Les candidats sont : Angélique Poupée, Barbara Osiniak, Thierry Albert-De Rycke, Emmanuel Couratin, Luc Portenseigne, Anna Courtois.

Délibération n°41 : Commission d'Appel d'Offres

Le conseil municipal, à l'unanimité désigne pour la Commission d'Appel d'Offres

- en qualité de titulaires : André Lascaud, Emmanuel Couratin et Anna Courtois
- en qualité de délégué suppléant : Pascal Zardet, Nathalie Marandeu et Thierry Albert-de Rycke

Délibération n°42: Création de commissions communales- Finances et subventions, Pôle médical et Paramédical, PLU, CCAS, Affaires Scolaires et Périscolaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la création des commissions ci-dessous avec les membres suivants :

Commission Finances subventions :

Emmanuel Couratin, Emmanuelle Elleouet-Hocdé, André Lascaud, Nathalie Marandeu, Thierry Albert-de Rycke, Marcelline Gabard.

Commission Pôle médical et paramédical

Emmanuelle Elleouet-Hocdé, André Lascaud, Pascal Zardet, Anna Courtois, Barbara Osiniak

Commission PLU

Thierry Albert-De Rycke, Emmanuel Couratin, André Lascaud, Bernard Blanchard

Commission Communale d'Action Sociale

Emmanuelle Elleouet-Hocdé, Anna Courtois, Marie-Noëlle Genest, Marcelline Gabard, Nathalie Marandeu

Commission Affaires scolaires et périscolaires

Anna Courtois, Emmanuel Couratin, Angélique Poupée, Marcelline Gabard, Barbara Osiniak

Délibération n°43 : Commission communale des impôts directs (CCID). Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms. La Direction Générale des Impôts choisira 6 noms parmi les 24.

Délibération n°44 : Commission de contrôle du répertoire électoral

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ratifie les candidatures de Pascal Zardet, Angélique Poupée, Marie-Noëlle Genest, Marcelline Gabard, Nathalie Marandeu, qui composeront la Commission de contrôle du répertoire électoral.

Commissions Intercommunales

Délibération n°45 : commissions intercommunales Communauté de Communes Gâtine-Choisilles Pays de Racan :

Madame Lemaire fait un appel à candidature pour les commissions de la Communauté de communes Gâtine Choisilles Pays de Racan.

A l'énonciation de chaque commission, les conseillers municipaux se proposent :

- Développement économique et Tourisme : Mme OSINIAK Barbara et LASCAUD André
- Voirie – Transport : M. COURATIN Emmanuel et M. ZARDET Pascal
- Bâtiments, Gens du Voyage : M. LASCAUD André et M. BLANCHARD Bernard
- Développement Durable, Ordures Ménagères, Agenda 21 : M. BLANCHARD Bernard et Mme MARANDEAU Nathalie
- Finances : Mme LEMAIRE Catherine et M. ALBERT-DE RYCKE Thierry
- Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Accompagnement vieillissement : Mme GENEST Marie-Noëlle et Mme GABARD Marcelline
- Sports, loisirs, Vie Associative : Mme ELLEOUEH-HOCDE Emmanuelle et Mme POUPEE Angélique
- Mise en réseau bibliothèques, Culture, Communication : M. PORTENSEIGNE Luc et Mme MARANDEAU Nathalie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ratifie ces candidatures.

5. Désignations des délégués pour les syndicats

Délibération n°46 : SIVOM de l'ESCOTAIS: désignation de cinq délégués

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne les membres suivants : Mme LEMAIRE Catherine, M. LASCAUD André, Mme COURTOIS Anna, M. COURATIN Emmanuel, Mme ELLEOUET-HOCDE Emmanuelle

Délibération n°47 : SIEIL : désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne les membres suivants :

- délégué titulaire :Mme LEMAIRE Catherine
- délégué suppléant :M. ALBERT –DE RYCKE Thierry

Délibération n°48 : Syndicat de Gendarmerie de Neuillé-Pont-Pierre : désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne les membres suivants :

- délégué titulaire : Mme LEMAIRE Catherine
- délégué suppléant : Mme OSINIAK Barbara

Délibération n°49 : SATESE : désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne les membres suivants :

- délégué titulaire : M. LASCAUD André
- délégué suppléant :M. BLANCHARD Bernard

Délibération n°50 : Syndicat des Cavités 37 : désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne les membres suivants :

- délégué titulaire : M. ALBERT –DE RYCKE Thierry
- délégué suppléant :M. COURATIN Emmanuel

Délibération n°51 : CNAS : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne les membres suivants :

- délégué titulaire : Mme LEMAIRE Catherine
- délégué suppléant :M. COURATIN Emmanuel

Délibération n°52 : Conseil de l'EHPAD : désignation de deux délégués

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne les membres suivants :

- délégué : Mme COURTOIS Anna
- délégué suppléant :Mme GENEST Marie-Noëlle

6. Fiscalité

Produits attendus

Madame Lemaire, maire, rappelle que les taux d'imposition ont été votés à l'identique aux années précédentes, sans connaître les bases d'imposition. Madame Lemaire fait lecture des bases et informe des produits attendus : 140 693 euros de taxe foncière (bâti), 52 445 euros taxe foncière (non bâti) et 149 015 euros taxe d'habitation (reversés par l'Etat). (soit +5568 € par rapport à 2019)

Délibération n°53 : dépenses durant la période de confinement – demande imputation en investissement

Madame Lemaire, Maire, fait part des dépenses réalisées lors de la période de confinement avec l'achat de consommables pour un montant de 8124,25 €(masques, gels, blouses) et de matériels pour 1687,70€ (distributeur gel, générateur Ozone, hygiaphone).

Madame Lemaire informe qu'une participation financière est en cours de demande pour le remboursement d'une partie des masques lavables. Elle précise que plusieurs municipalités sollicitent que l'ensemble de ces dépenses imprévues et liées à la gestion de la crise sanitaire soient éligibles au FCTVA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite que les matériels dits durables soient imputés en investissement. Il demande que l'ensemble de ces dépenses fasse l'objet d'une récupération de la TVA.

Délibération n°54 : Remboursement Indemnités kilométriques à M. XXXXX – déplacements au bénéfice de population en difficulté :

Madame Lemaire, Maire fait part des déplacements kilométriques effectués par M. XXXXX afin d'aller chercher des médicaments et des courses pour des habitants fragiles durant la période de crise sanitaire. Ces déplacements ont été réalisés du 20 mars 2020 au 29 mai 2020, à Montval sur Loir, pour un total de 198 kms, soit un remboursement de 81,18 euros. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement de la somme de 81,18 euros à Monsieur XXXXX

7. Bâtiments

Foyer : atelier équilibre.

Madame Lemaire fait part des dates de réservations pour les ateliers équilibre, tous les jeudis du 1^{er} octobre au 12 novembre 2020. Ces ateliers, qui attirent beaucoup de personnes de l'ensemble du canton, ont pu être proposés au Foyer.

Délibération n°55 : Espace Beausoulage : demande de réservation Association Bouge ton bled

Madame Lemaire fait part de la demande de réservation en date du 21 avril de l'association Bouge Ton Bled pour organiser une soirée le 17 octobre avec une jauge annoncée de 700 personnes et l'installation d'un chapiteau sur le terrain derrière l'espace Beausoulage avec une jauge de 2000 personnes.

Madame Lemaire, par mail du 23 avril a répondu que la jauge dans la salle était fixée à 500 personnes et que la pose d'un chapiteau n'était pas envisageable du fait de la construction du pôle médical. Depuis, l'association n'a pas donné de suite à sa demande, sans toutefois annuler le projet. Le Conseil Municipal s'interroge sur les mesures de sécurité, les mesures envisagées en cas de mauvais temps (repli dans la salle ?) et sur la gestion des sanitaires. Il atteste qu'aucune manifestation extérieure ne peut être envisagée tant que la construction du pôle médical et paramédical, aux abords directs de l'Espace Beausoulage, n'est pas achevée. Il confirme que la jauge pour l'Espace Beausoulage doit être limitée à 500 personnes pour des raisons de sécurité et de « confort » pour les usagers.

Pour les salles, l'accord est donné pour 10 personnes. Si le nombre de participants est supérieur, une demande de dérogation doit être faite en préfecture, via le secrétariat de mairie.

Loyer :

Délibération n°56 : Loyers de Monsieur YYYY- Boucher – exonération pour les mois d'avril et de mai 2020: .

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et afin de soutenir l'activité économique, décide d'exonérer l'artisan boucher de l'ensemble des loyers (local professionnel et appartement) pour la période des mois d'Avril et Mai 2020.

Notification de subvention FDSR et DETR

Restauration sanitaires de l'école : Madame Lemaire, Maire, fait lecture de la notification de subvention du conseil départemental de 14115 € au titre du FDSR. Des travaux de peintures seront réalisés.

Pôle médical et paramédical : Madame Lemaire informe que la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) s'élève à 107 514,30 €. Tous les acomptes vont être demandés. La Région a déjà attribué 28000€ 22 000€ ont été obtenus de la Communauté de Communes, et 64 115 € du département. Des sommes complémentaires pourraient être attribuées par la Région pour la Géothermie et l'isolation des locaux. Il est escompté 250000€ de subvention, sur 417 000€ HT de travaux.

Pour le financement, il y a un emprunt fixe de 100 000€ et un emprunt relais de 65 000€ pour la TVA. Le reste à charge sera payé sur le fonds de roulement (fonds propres). Les paiements de loyers couvriront les annuités de l'emprunt fixe. Les charges seront aussi réglées par les professionnels de santé. Le kinésithérapeute sera prochainement rencontré pour la pose des cloisons et les éventuels agrandissements futurs. 70 m² lui sont alloués dans le nouveau bâtiment.

Pôle médical et paramédical

Délibération n°35 : Pôle Médical et Paramédical : avenant lot 2, lot 4 et Maîtrise d'œuvre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces trois avenants :

Lot 2 Millet : modification de 2 panneaux bois dans le local kiné, pour un montant de 630€ HT soit 756€ TTC. Il a été changé une fenêtre de place pour permettre un agrandissement futur du bâtiment.

Lot 4 MSH : fourniture d'une protection solaire, pour un montant de 702,00€ HT soit 842,40€ TTC pour le local kinésithérapeute, car il est orienté plein sud.

Ces modifications ont entraîné un surcoût de 1800€ HT pour la part Maître d'œuvre car ces modifications du local du kinésithérapeute vont faire l'objet d'un permis de construire modificatif.

8. Voirie

Délibération n°57 : Amendes de Police 2020 – travaux de sécurisation – demande de subvention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir les devis suivants pour un montant total de 6685,75€ HT :

-entreprise Boigard : création de trottoir rue Saint Gilles : 5256,50€ HT

-entreprise Boigard : reprise de trottoir rue de la Croix Papillon : 1429,25€ HT

Il sollicite une subvention au titre des amendes de police.

Réserve incendie

Délibération n°58 : Réserve incendie à la Bête

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du caractère opérationnel de cette bache d'une contenance de 120m³ située au lieu-dit La Bête.

Emplacement taxi

Délibération n°59 : Création Autorisation de Stationnement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer une ADS (autorisation de stationnement) qui sera matérialisée à l'Espace Beausoulage, à proximité de l'EHPAD et du Pôle Médical et Paramédical.

Délibération n°60 : Instauration du Droit de Prémption Urbain -

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer le droit de préemption urbain sur les zones U (urbaines) et AU (futurs urbanisations) dans le cadre de sa politique de gestion foncière. Cela permettra d'avoir une photographie en amont des transactions immobilières sur la commune.



9. Intercommunalité

Délibération n°61 : Communauté de Communes Gâtine-Choisilles Pays de Racan **Validation de la CLECT mars 2020 – Délibération modificative de crédits n°1**

Madame Lemaire fait lecture du Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 2 mars, validée par délibération du Conseil Communautaire en date du 11 mars 2020. Pour la Commune de Saint-Christophe sur le Nais, c'est une somme de 60423 euros en section de fonctionnement pour des travaux de voirie et une somme 10500 euros en section d'investissement pour le PLU qui ont été retenues par la CLECT. Madame Lemaire informe que c'est un montant de 60000 euros en section de fonctionnement et 7809,50 euros et qui ont été inscrits sur le budget communal. Il y a lieu de valider ces montants par délibération et effectuer des mouvements de crédits.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte les sommes respectives de 60423 euros et 10500 euros
- ratifie la délibération du conseil communautaire en date du 11 mars 2020
- décide de faire les mouvements de crédits suivants :

Section de fonctionnement

615231 : entretien voirie	-	423,00
739211 : attribution de compensation	+	423,00

Section d'investissement

2313-68 : constructions toilettes	-	2690,50
2046-000 : attributions de compensations	+	2690,50

Il autorise Madame Lemaire à signer tous les documents relatifs à cette décision

Fiche de location de matériels de la Communauté de Communes

Madame Lemaire fait part d'une nouvelle procédure pour les prêts de matériels communautaires. Seuls les agents communaux pourront retirer le matériel, y compris pour les associations.

10. Affaires scolaires

Reprise école

Madame Lemaire fait un compte rendu de toutes les démarches réalisées pour le maintien du service scolaire pour les personnels prioritaires, puis la réouverture de l'école à l'ensemble des élèves volontaires. Un classeur retrace le protocole pour chaque personnel communal et chaque salle. Madame Lemaire remercie le personnel communal pour son dévouement et son professionnalisme. Environ 40 enfants fréquentent l'école.

Madame Lemaire précise qu'une convention tripartite a été rédigée précisant le protocole appliqué au sein de l'école, signé par Madame La Préfète, l'IEN et le Maire.

Madame Lemaire fait part de la visite de Sabine Thillaye, députée, à l'école de Saint Christophe sur le Nais, le 5 juin 2020, en présence de Florence Leray, adjointe au Directeur Académique de l'Education Nationale, afin d'observer l'application du protocole et des difficultés éventuelles rencontrées. C'est l'occasion de se préparer à la rentrée scolaire de l'ensemble des élèves.

Demande de dérogation scolaire

Délibération n°62 : demande de dérogation scolaire – accueil d'un enfant en maternelle

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la demande de dérogation pour l'enfant AAAA, âgé de 3 ans et résidant Saint Aubin le dépeint. . L'école de Saint Christophe sur le Nais est sur le trajet du lieu de travail des parents.

Délibération n°63 : demande de dérogation scolaire – accueil d'un enfant en maternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la demande de dérogation pour l'enfant BBBB, âgé de 3 ans résidant à Bueil en Touraine. La nourrice est domiciliée à Saint Christophe sur le Nais.

Délibération n°64: demande de dérogation scolaire hors commune - enfant de moins de trois ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la demande de dérogation pour l'enfant CCCC , qui sera scolarisé à Saint-Paterne-Racan en toute petite section et dont la nourrice réside à Saint-Paterne-Racan.

Le Conseil Municipal regrette qu'il n'existe pas de toute petite section de maternelle à l'école de Saint-Christophe-sur-le-Nais.

Délibération n°65 : demande de dérogation scolaire hors commune - enfant de trois ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la demande de dérogation pour l'enfant DDDD, âgé de 3 ans et dont la maman travaille à Saint Paterne Racan avec des amplitudes horaires importantes. Cette demande s'inscrit dans les dérogations de droit.

11. Affaires diverses

Bibliothèque

Madame Lemaire fait part de l'ouverture de la bibliothèque, avec mise en place d'un protocole. Tous les adhérents vont recevoir un mail. C'est un système de « drive » qui est mis en place pour le retour et le retrait des livres.

Journées du patrimoine

Madame Lemaire fait un appel quant à l'organisation des journées du patrimoine qui auront lieu les 19 et 20 septembre 2020. Il y a possibilité d'ouvrir l'église, la mairie, le souterrain, et éventuellement la Chapelle Saint Gilles. Les conseillers municipaux intéressés et disponibles se relaieraient auprès de l'Association Histoire et Patrimoine. Monsieur Thierry Albert-De Rycke précise que l'ouverture de la Chapelle sera aussi conditionnée par la mise en place d'un circuit touristique pédestre.

Festivités du 13 juillet : Les festivités du 13 juillet ont été annulées, liées au contexte particulier de la crise sanitaire. Pour soutenir l'entreprise d'artifice, un tiers de la somme a été versée, en acompte du spectacle qui se déroulera en 2021.

La prochaine séance aura lieu le vendredi 17 juillet 2020 à 19h30.